

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 décembre 2023



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées.

La Région Nouvelle-Aquitaine est l'une des rares collectivités régionales de France à se saisir de la possibilité d'élaborer un Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées, dont elle a par ailleurs personnalisé le titre « Former, au-delà du handicap » pour affirmer une stratégie claire.

Le CESER approuve pleinement cette démarche et formule des observations, propositions pour enrichir ce programme. Il insiste sur la nécessité d'articuler cette politique régionale avec les projets menés en la matière par les Départements et les territoires, en particulier les plans départementaux d'insertion des personnes handicapées et avec le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

Les personnes en situation de handicap doivent être considérées et même prises en compte au cœur du dispositif (qui apparaît en l'état, davantage en direction des actrices et acteurs de la formation), en cohérence avec le fil directeur affiché dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles consistant à « placer l'humain au centre ».

En termes d'approche, le CESER préconise de se focaliser sur les obstacles au long du parcours des personnes, que ce soit à l'entrée en formation ou en entreprise : difficulté des entreprises à accueillir des personnes en situation de handicap par exemple. L'accessibilité pédagogique est également un sujet capital et une thématique émergente à approfondir. Si le plan prévoit de former l'ensemble des personnels des secteurs du sanitaire et du social pour garantir cette accessibilité pédagogique, le CESER préconise que les formateurs et formatrices, les personnels enseignants et de vie scolaire, soient également concernés.

Un autre volet évoqué est celui de l'accompagnement des entreprises pour l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est en particulier un enjeu pour les TPE et PME qui n'ont pas, en interne, le personnel compétent pour gérer l'ingénierie relative à l'emploi de personnes en situation de handicap. Une proposition de « visites inspirantes », consistant à organiser des découvertes et échanges au sein d'entreprises employant des personnes en situation de handicap est formulée.

Enfin, l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles, les collèges et les lycées reste un sujet délicat. Le manque d'accompagnant.es d'enfants en situation de handicap (AESH), et de reconnaissance du travail de ces salarié.es pénalise lourdement les élèves comme les équipes enseignantes. Le CESER souligne la nécessité pour le Conseil régional de travailler en partenariat avec les représentants de l'Éducation nationale en Région sur cette problématique.

Retrouvez l'intégralité de l'avis du CESER « [Former, au-delà du handicap : Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées 2023](#) ».

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77